

**Procès-verbal du conseil municipal de Rosières
du vendredi 15 mars 2024 à 20 H**

Présents : Mme Fanny Sabatier, M. Georges Barrier, Mme Roselyne Bonhomme, M. Eric Ceyte, Mme Josette Faure, Mme Catherine Gardes, M. Roland Gérenton, M. Jean Louis Gonnard, Mme Marie-Hélène Julien, M. Guy Marec , Mme Marie-Bernadette MATHIAS, Mme Sandra Rouvier, Mme Louissette Valour et M. François Vérots

Absents représentés: M. Jean Bernard Civet donne pouvoir à Mme Fanny SABATIER ; M. Serge Gidon donne pouvoir à Mme Catherine GARDES ; Mme Valérie Maleysson donne pouvoir à Mme Roselyne BONHOMME, Mme Améline PICHON donne pouvoir à M. Georges BARRIER.

Absent non représenté: M. Denis MARTEL

Secrétaire de séance : Mme Louissette VALOUR

Le quorum est atteint : 14 membres présents, 4 membres représentés et 1 membre non représenté.

Le procès verbal du conseil du 28/11/2023 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

- Mutation Foncière au profit du SDIS 43.

Madame le Maire rappelle qu'actuellement la majeure partie des casernes du SDIS 43 ne lui appartiennent pas et sont construites sur le sol d'autrui. Elles sont donc mises à disposition dans le cadre de conventions signées entre le SDIS et les collectivités propriétaires. Avec le passage à l'instruction comptable M57, le SDIS ne pourra plus bénéficier du FCTVA pour les investissements réalisés dans ces bâtiments.

Il convient de procéder à des régularisations afin que le SDIS devienne propriétaire. Cette régularisation et acquisition est faite à l'euro symbolique, en la forme administrative.

Le conseil approuve à l'unanimité la mutation foncière au SDIS 43.

- Restitution de la compétence coordination des animations entre les bibliothèques de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

En 2018, la communauté d'agglomération du Puy en Velay avait décidé de conserver la compétence facultative coordination des animations entre les bibliothèques qui était issue de la fusion avec la communauté de communes de l'Emblavez.

- Création d'un budget annexe Réseau Bibliothèques

Cette création fait suite à la restitution de la compétence coordination des animations des bibliothèques. Il convient de créer un nouveau budget annexe propre à la gestion du réseau bibliothèques qui va être restitué aux communes de l'Emblavez et dont la commune porteuse est Rosières. Cette création a pour objectif la transparence des dépenses et recettes de ce service compte tenu également de la participation des communes de l'Emblavez à l'équilibre de cette activité.

Le conseil approuve à l'unanimité cette création.

- RH : créations / suppression d'emplois

- **Création d'un emploi permanent d'un agent titulaire animation ALSH :**

Le 9 décembre 2022, nous avons créé un emploi permanent pour agent contractuel, création justifiée par le projet de développement des activités de l'ALSH dans le cadre du PEDT mis en place. Il convient aujourd'hui de créer un emploi permanent pour agent titulaire, emploi correspondant au grade d'Adjoint Territorial d'animation.

Le conseil approuve à l'unanimité la création de cet emploi dans le secteur animation ALSH.

- **Création d'un emploi permanent d'un agent titulaire services techniques :**

Le 18 mars 2022, un emploi permanent pour agent contractuel avait été créé, création justifiée par la vacance d'un emploi suite à la mutation d'un agent des services techniques. Aujourd'hui, il convient de créer un emploi permanent pour un agent titulaire, grade d'adjoint technique catégorie C, filière technique. C'est une « régularisation » de la situation de l'agent actuellement en poste.

Le conseil approuve à l'unanimité la création de cet emploi dans la filière technique.

Madame le Maire précise que la suppression de poste prévue concernait le réseau bibliothèques mais cette suppression/création de poste sera faite lors d'un conseil municipal ultérieur, la fiche impacte concernant ces agents a été envoyée et présentée au Comité Social Territorial du Centre de Gestion qui se réunira le 2 avril prochain. La régularisation sera faite après cette date et l'avis du Comité.

La séance est levée à 20h45.

La secrétaire de séance, Louissette VALOUR	Madame le Maire, Fanny SABATIER
	